

d'ordre écologique ne sauraient être invoquées pour justifier une ingérence dans les affaires intérieures de ces pays, ni pour assortir l'aide ou le financement du développement de nouvelles conditions, ni encore pour élever des barrières commerciales de nature à entraver les exportations et les efforts de développement de ces pays.

7. Alors que la protection de l'environnement est dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, ce sont les pays développés qui sont les principaux responsables de sa dégradation à l'échelle de la planète. Depuis l'époque de la révolution industrielle, les pays développés n'ont cessé de surexploiter les ressources naturelles du monde par des modes de production et de consommation insoutenables à terme, causant des dommages à l'environnement, au préjudice des pays en développement.

8. En raison de la part prépondérante qu'ils ont prise à la dégradation de l'environnement et de leurs capacités financières et techniques plus grandes, c'est donc aux pays développés qu'il appartient de prendre la tête des initiatives visant à éliminer les dommages causés à l'environnement et d'aider les pays en développement à faire face à leurs problèmes.

9. Les pays en développement ont besoin de ressources financières suffisantes, nouvelles et supplémentaires pour s'attaquer de manière efficace aux problèmes qu'ils rencontrent dans le domaine de l'environnement et du développement. Il devrait y avoir vers ces pays des transferts d'écotechnologies effectués sur une base préférentielle et non commerciale.

10. Pour leur part, les pays en développement contribueront à la protection et à l'amélioration de l'environnement en resserrant les liens de coopération technique et les transferts de technologie entre eux, notamment.

II. QUESTIONS SECTORIELLES

11. La dégradation des sols, la désertification, les inondations, les sécheresses, la détérioration de la qualité des ressources d'eau douce et la diminution de leur quantité, l'érosion des sols, la détérioration des ressources marines et côtières, la déforestation et la dégradation de la couverture végétale comptent parmi les graves problèmes écologiques que connaissent les pays en développement. Ce sont aussi ces problèmes qui contribuent pour une grande part à la dégradation de l'environnement à l'échelle de la planète et auxquels il convient d'accorder la priorité. Ils ont été examinés dans certains forums internationaux et des plans d'action ont été proposés et approuvés. Toutefois, jusqu'ici, la communauté internationale n'a pris aucune mesure efficace en vue d'en assurer l'application. Nous l'exhortons à prendre immédiatement des mesures appropriées, notamment en créant un mécanisme de financement international à cet effet.

12. Nous sommes gravement préoccupés par l'accroissement continu des gaz à effet de serre entraînant un changement climatique et ces conséquences probables pour le système écologique mondial, en particulier la menace que cela représente pour les pays en développement et les petits pays insulaires, ainsi que pour les pays en développement à basse altitude. On ne saurait